

ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE J.C CARRÉ



Badminton **Football** Gymnastique
Handball Cirque

Contacts :

Monsieur Benjamin Landré, enseignant EPS

Monsieur Jean-Philippe Rico, enseignant EPS

Bilan Moral

L'Association Sportive est une association loi 1901 composée :

- **D'une Présidente** : Mme Rico, Principale du Collège JC Carré.
- **D'un trésorier** : M. Landré, enseignant d'EPS au collège JC Carré.
Il est également animateur et secrétaire de l'AS.
- **D'animateurs** : Des intervenants extérieurs ou internes (les enseignants d'EPS) à l'établissement peuvent animer l'AS.
- **De licenciés** :

2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
101	109	96	106	96	76	82	72	89	77

Bilan Financier

Dépenses		Recettes	
Assurance MAIF	66,62 €	Licences et autres	4354,00 €
UNSS	1 835,36 €	Subvention Mairie	1 100,00 €
Projets Sorties	2753,00 €	Participation FSE (À percevoir)	426,50 €
Achat Matériel	761,80 €	UNSS	20,1 €
Brioches	930 €		
Total	6346,78 €	Total	5900,6 €

Au 31/07/2018, le compte est créditeur de 1243,43 €.

Programme 2018/2019

A noter :

- Ce programme est donné à titre indicatif. Il est susceptible d'être modifié.
- La cantine ne fonctionne pas le mercredi midi.
Penser à apporter son pique-nique et son goûter !

	Lundi de 13h à 14h	Mardi de 13h à 14h	Mercredi de 13h à 15h ou 17h30	Jeudi de 13h à 14h	Vendredi de 13h à 14h
De Septembre à la Toussaint	Cirque	Gym	Activités de Pleine Nature (VTT, rink hockey, molky, palets, pétanque)	Sports collectifs (futsal mixte, handball mixte)	Sports collectifs ou de raquette
De la Toussaint à Noël					
De Noël à Février					
De Février à Pâques					
De Pâques à Juin					



Association Sportive...

De quoi s'agit-il ?

L'Association Sportive, régulièrement appelée AS, est une association proposée au collège qui permet de faire du sport avec les professeurs d'Education Physique et Sportive (EPS) sur un temps extra scolaire.

Sa pratique est volontaire. Elle n'est pas à confondre avec l'EPS qui est un enseignement obligatoire.

L'association sportive est une sorte de "club" dans lequel on peut choisir une ou plusieurs activités sportives.

S'inscrire...

Comment faire ?

Pour adhérer à l'Association Sportive, vous devez fournir à votre enseignant EPS :

- Une autorisation parentale
 - L'engagement du sportif
 - Un chèque de 15 € à l'ordre de l'association sportive du collège JC. Carré
- Les documents vous seront remis par votre enseignant d'EPS.

Pour participer aux activités, une fiche d'inscription sera affichée chaque semaine dans le hall du collège. Les élèves adhérents intéressés devront y noter leurs nom, prénom et classe.

A noter :

Afin de satisfaire le plus grand nombre, les places sont limitées à 25 élèves par créneau horaire.

A vos baskets !!!